



Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique

Section Nationale INSERM

7, rue Guy Môquet - Bâtiment I - B.P. 8 - 94 801 Villejuif Cedex
Tél. : 01.49.58.35.81 - Fax : 01.49.58.35.33 - Mél : sntrsins@vjf.cnrs.fr
Site Web : <http://sntrs.fr/>

REUNION DES DIRECTEURS DE LABORATOIRES INSERM
MARDI 12 FEVRIER 2013 MAISON DE LA CHIMIE PARIS

Inserm : le changement, c'est pour quand ?

Recherche: continuité avec la politique du précédent gouvernement

Les Assises auraient pu être un moment de débat collectif. Elles n'ont été conçues que pour n'être qu'un lieu d'expression d'experts. Certes, les organisations syndicales ont été auditionnées, mais au milieu des agences et directions d'établissement mises en place sous le précédent quinquennat venues défendre leur pré carré. Le slogan de campagne de F Hollande « le changement c'est maintenant ! » est passé aux oubliettes. Le projet de loi de l'ESR diffusé ce weekend (version soumise au CNESER du 8 février) ne réponds pas aux attentes des personnels. Ce projet s'inscrit dans la logique de la LRU et du pacte de la recherche : les agences ANR ou AERES sont soit maintenue soit change de nom mais garde en grande partie leurs prérogatives. Ainsi le retour de l'évaluation des unités aux organismes est de moins en moins sûr, la CPU s'y opposant. Le projet de loi donne la possibilité aux universités de maintenir l'évaluation par la nouvelle agence nationale (Haut Conseil de l'Evaluation) si elles le demandent pour les unités mixtes ! Les nouvelles « communautés scientifiques ou d'universités » apparaissent à la fois comme un moyen de pilotage des universités et de mise en œuvre de la RGPP, appelé maintenant MAP (Modernisation de l'Action Publique). Le « mille feuilles » sera peu touché. Pour le gouvernement, la recherche et l'enseignement supérieur doivent essentiellement être dédiés à la compétitivité des entreprises, à l'innovation et au transfert, et à ... l'Europe. Ce sont les maîtres mots du projet de loi.

Inserm : sous traitant des industriels de la pharmacie ?

Comme par hasard, le programme de cette journée des Directeurs d'Unités s'inscrit pleinement dans ces orientations. Mais on peut se trouver « gros Jean comme devant » en se mettant au service des industriels. Sanofi/Aventis, qui a bénéficié de 130 millions d'euros de Crédit d'Impôt Recherche en 2011, va supprimer plus de 1000 emplois après en avoir supprimé 1300 entre 2009 et 2011 et ferme plusieurs centres de recherche en France. Du fait d'une politique de créneaux menée par tous les gouvernements depuis de très nombreuses années dans la recherche académique, les possibilités d'innovation dans la recherche privée n'ont cessé de se tarir. N'ayant plus beaucoup de molécules nouvelles dans les tiroirs, les industriels de la pharmacie se sont affrontés à coups d'absorption et de rachat de laboratoires. Après avoir absorbé de nombreux laboratoires, Sanofi/Aventis a déboursé 18 milliards de dollars pour racheter l'américain Genzyme. D'où la nécessité de « réduire la voilure » pour rééquilibrer les comptes.

Mais, que reste-t-il de l'accord du 17 février 2010 signé entre Sanofi Aventis et Aviesan ? *"Nous nous félicitons de ce partenariat global avec sanofi-aventis, un des leaders mondiaux de la santé"* déclarait André Syrota ". Que reste-t-il de l'accord du 29 mars 2012 signé entre Sanofi Avisan, Inserm Transfert et l'Institut Claudius Regaud de Toulouse, puisque Sanofi/Aventis abandonne le site de Toulouse ?

La guerre que se livrent les groupes pharmaceutiques à travers des absorptions, rachats de laboratoires génère une instabilité permanente incompatible avec une recherche de qualité. L'Inserm n'a rien à gagner à coller à la stratégie de ces groupes.

Les moyens de recherche de l'Inserm stagnent !

Si les besoins ne cessent de croître, **le budget 2013 de l'Institut stagne** (+1% en euros courants, une fois déduite l'augmentation du taux de pensions civiles). Si les dotations aux laboratoires augmentent en moyenne de 15% (elles avaient diminué de 10% l'an passé) et que les nouveaux chercheurs recrutés bénéficient d'une enveloppe de 40 000 € sur 2 ans, c'est au détriment des investissements immobiliers qui baissent de 20% et de l'informatique et ... de la

masse salariale (-0.47%). Les ressources externes progressent grâce aux programmes d'investissements d'avenir, de l'union européenne et des partenariats industriels. Les recrutements de chercheurs n'augmentent pas (81). Pour ouvrir 106 concours externes IT, pour faire 7 recrutements par la voie handicap et ouvrir 26 postes de CDI dans le cadre de la loi Sauvadet, il a fallu transformer 23 postes résiduels de chercheurs en 40 emplois d'ingénieur et transformer 30 postes de catégorie C et B en 26 poste de catégorie A. L'Inserm travaille à flux tendu ! Habiller Pierre implique de déshabiller Paul !

La précarité continue à l'Inserm !

Alors que **40% des personnels travaillant dans les unités Inserm sont des travailleurs précaires**, la Direction de l'Inserm, s'en tenant à l'interprétation la plus restrictive possible de la loi Sauvadet, n'a trouvé que 26 agents à CDiser ! Le Ministère l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est le seul ministère de la Fonction Publique d'Etat où la loi est si peu appliquée. Parce que son application signifierait la stabilisation des personnels en CDD, ce qui s'oppose à l'organisation de la recherche sur projets. Cette stabilisation des personnels signifie aussi le renforcement des organismes de recherche, ce dont le pouvoir politique et la CPU ne veulent pas. **La recherche et l'enseignement supérieur sont devenus des espaces de non droit** dans lesquels les CDD sont condamnés à la précarité éternelle. Le refus d'appliquer la loi Sauvadet, des salaires indécents, ne peuvent que décourager les jeunes de s'orienter dans la recherche. Et ce n'est pas les CDI/CDD de mission (idée défendue par le MEDEF) qui y changeront quelque chose.

La recherche est en crise : insuffisance des financements récurrents, instabilité permanente due à la politique des contrats et à la précarité massive, technocratie stérilisante. **La sortie de crise c'est une recherche libre évaluée par les pairs, répondant aux besoins de la connaissance et de développement du pays et pas seulement de « la compétitivité » des entreprises.**

Pour des moyens stables :

- La recherche a besoin de stabilité, les laboratoires ne peuvent vivre sans crédits récurrents conséquents. Les laboratoires et leurs personnels doivent être assurés de la stabilité et des moyens nécessaires pour mener les projets de recherche dont ils ont la responsabilité. C'est pourquoi il n'est pas possible de faire du financement sur projets le mode principal de financement de la recherche. Pour cela il faut des financements stables et de long terme. La répartition du budget entre l'ANR et les organismes doit être revue, l'ANR ne devant intervenir à la marge que pour financer des projets en complément à ceux qui sont menés dans les laboratoires.

Pour des emplois statutaires stables, garantie de l'indépendance de la recherche :

- De même, il doit être mis fin à la précarité. Il faut relancer la création d'emplois de titulaires, par un plan pluriannuel, améliorer les salaires de tous, les carrières et les promotions des personnels des EPST, De plus, nous revendiquons un plan d'intégration de tous les personnels précaires de l'INSERM sous financement public exerçant des fonctions pérennes (ANR,...). De plus, le statut de fonctionnaire assure une indépendance à ces personnels vis-à-vis des intérêts économiques et politiques.

Pour des structures démocratiques :

- La recherche est une activité créatrice, elle ne peut fonctionner avec des personnels aux ordres. Il faut préserver la nécessaire liberté de la recherche. La recherche doit contribuer au développement du pays, sur la base du développement des connaissances. Elle ne peut être assujettie aux directives ministérielles et aux intérêts des entreprises. La démocratie est la condition de l'efficacité et de la créativité, elle doit être à la base de l'organisation de la recherche. La communauté scientifique et les personnels doivent intervenir dans les choix scientifiques et le fonctionnement de l'organisme. Cette implication de la communauté scientifique et des personnels repose aussi sur des créations de postes statutaires, sur des carrières qui valorisent la formation acquise, l'expérience, sur des salaires qui valorisent la qualification.

Agissez avec le SNTRS CGT pour maintenir et développer l'INSERM dans sa mission de service public de recherche, pour mettre un terme à la précarité, aux pertes de compétences, à la déstabilisation des laboratoires et de l'administration.